

7.2. Enquête : les travailleurs positifs quant aux éco-chèques

Bruxelles, le 11 mars 2010 – Le dernier-né de la famille des chèques a déjà fait couler beaucoup d'encre. Est-il perçu comme une bonne initiative ? L'employeur envisagerait-il d'introduire les éco-chèques dans son package salarial ? Les travailleurs auraient-ils préféré recevoir une prime ? Le Groupe RH HDP-AristA a recueilli l'avis de 971 employeurs* et de 940 travailleurs sur la question.

Résumé

Près des trois quarts des travailleurs estiment que les éco-chèques sont une bonne, voire une excellente initiative. Par contre, du côté des employeurs, seuls 50% sont positifs.

Les résultats de l'enquête montrent que les travailleurs connaissent l'éco-chèque. Par contre, seuls 40% sont réellement au courant de ce qu'ils peuvent acheter avec ces chèques.

Les employeurs savent que les éco-chèques étaient plafonnés à 125 EUR en 2009 et que le chèque ne peut être offert en remplacement de salaire ou d'un autre avantage extra-légal. Par contre, 60% ne connaissent pas la validité des chèques et 38% ne savent pas que ces chèques sont exonérés d'impôts et de cotisations sociales

Parmi les différents chèques existants**, la préférence des travailleurs va aux chèques repas (70%) et chèques cadeaux (20%). A choisir entre des chèques et une prime, deux tiers des travailleurs optent pour la prime. Les employeurs, quant à eux, préfèrent offrir des chèques.

Seuls 15% des employeurs interrogés envisagent d'inclure les éco-chèques dans leur package salarial.

Un tiers des travailleurs ne sait pas ce qu'il va acheter avec ses éco-chèques. 45% souhaiteraient les dépenser pour faire des économies d'énergie. Un travailleur sur trois a déjà dépensé tout ou une partie de ses chèques. Bien que la majorité des travailleurs interrogés sait que les chèques sont valables 24 mois, deux tiers envisagent de les dépenser cette année.

Enquête

Augmenter le pouvoir d'achat via les éco-chèques, une bonne idée ?

Que pensent les travailleurs de cette initiative gouvernementale de lier augmentation du pouvoir d'achat et protection de l'environnement ?

Près des trois quarts estiment que c'est une bonne, voire une excellente initiative. Par contre, du côté des employeurs, seuls 50% sont positifs. On voit que les petites entreprises de 1 à 20 travailleurs sont moins enthousiastes. Lors de la commande des chèques, l'employeur doit supporter certains frais. Il se peut que l'avis plus mitigé des employeurs soit dû à ces frais supplémentaires. Autre possibilité, le caractère obligatoire étant donné que certaines commissions paritaires ont imposé ces chèques.

La réaction des travailleurs quant à l'obtention d'éco-chèques n'a pas été débordante : 28% étaient positifs, 43% neutres et 29% négatifs.

L'éco-chèque, vous connaissez?

Les résultats de l'enquête montrent que les travailleurs connaissent l'éco-chèque. Par contre, seuls 40 % sont réellement au courant de ce qu'ils peuvent acheter avec ces chèques.

Près des 60% des travailleurs et employeurs ayant participé à l'enquête ont reçu/donné des éco-chèques en 2009.

Sur certains points, les employeurs qui ont offert des éco-chèques sont bien informés

- 75% savent que les éco-chèques étaient plafonnés à 125 EUR en 2009
- Une large majorité sait que le chèque ne peut être offert en remplacement de salaire ou d'un autre avantage extra-légal

Et d'autres qu'ils maîtrisent moins bien

- seuls 40% connaissent la validité des chèques (24 mois)
- 38% ne savent pas que ces chèques sont exonérés d'impôts **et** de cotisations sociales

« *Il se peut que certains employeurs se soient peu formalisés des tenants et aboutissants étant donné l'obligation sectorielle d'accorder des chèques.* » explique Pascaline Foucart, Legal Expert du Groupe HDP-AristA.

Plus grande est l'entreprise, mieux elle est au courant du fonctionnement des éco-chèques. L'enquête montre que les collaborateurs et responsables RH sont plus positifs que les chefs d'entreprises.

Un chèque ou une prime ?

56% des employeurs interrogés ont déjà offert des chèques repas à leurs travailleurs et 20% des chèques cadeaux. Les dirigeants de PME ayant participé à l'enquête n'utilisent quasi pas les chèques sport et culture. L'octroi de chèque repas est peu répandu dans les petites entreprises : seuls 36% des entreprises interrogées ayant entre 1 et 20 travailleurs en offrent à leurs employés. Les grandes entreprises sont plus familiarisées avec les chèques repas tout comme avec les chèques cadeaux.

Parmi les différents chèques existants**, la préférence des travailleurs va aux chèques repas (70%) et chèques cadeaux (20%). A choisir entre des chèques et une prime, deux tiers des travailleurs optent pour la prime. Les employeurs, quant à eux, préfèrent offrir des chèques.

La moitié des employeurs interrogés sont positifs par rapport à cette initiative de coupler augmentation du pouvoir d'achat et protection de l'environnement mais seuls 15% envisagent d'inclure les éco-chèques dans leur package salarial.

Parmi ces 15%, nous retrouvons les sociétés dans lesquelles les travailleurs ont accueilli positivement l'arrivée des éco-chèques et les employeurs qui estiment positive l'initiative du gouvernement.

Que faire avec ses éco-chèques ?

Un tiers des travailleurs ne sait pas ce qu'il va acheter avec ses éco-chèques. 45% souhaiteraient les dépenser pour faire des économies d'énergie. Un travailleur sur trois a déjà dépensé tout ou une partie de ses chèques. Bien que la majorité des travailleurs interrogés sait que les chèques sont valables 24 mois, deux travailleurs sur trois envisagent de les dépenser cette année.

Panel

L'enquête a été menée en ligne dans le courant des mois de janvier et février 2010. Environ 970 chefs d'entreprise, responsables et collaborateurs RH ainsi que 940 employés et ouvriers ont participé à cette enquête. Les entreprises participantes se situent pour 20% à Bruxelles, 20% en Wallonie et 60% en Flandres. Près de 70% des entreprises participantes ont entre 1 et 20 travailleurs.

- * Lorsque nous parlons d'employeurs, nous considérons les chefs d'entreprise et les responsables ou collaborateurs RH
- ** Chèques repas, chèques sport, chèques culture, éco-chèques et chèques cadeaux

A propos du Groupe HDP-AristA

Les 830 travailleurs du Groupe RH HDP-AristA offrent à plus de 28.000 employeurs, occupant au total près de 375.000 travailleurs, des services en matière de secrétariat social et de ressources humaines, de travail intérimaire, d'allocations familiales, de prévention et de protection au travail, de contrôle médical, de médecine préventive et d'expertise médicale, d'assurances sociales pour indépendants et d'accompagnement lors du lancement et du développement de l'entreprise, ainsi que d'organisation de formations et séminaires.

Pour de plus amples informations, visitez le site www.hdp-arista.be

Contact presse

Delphine Motte
Conseiller en communication
T 09 282 12 76
GSM 0475 37 32 55
E-mail : delphine.motte@hdp.be